

ÉDITO

La Seine-et-Marne a intégré la démarche Senacs en 2013. Cinq années d'observation des centres sociaux du département ont permis de donner de la visibilité à ces équipements sur le territoire. L'ensemble des centres sociaux ont répondu au questionnaire chaque année et cette mobilisation unanime de l'ensemble des professionnels est à saluer. Nous les en remercions vivement.

Cette période, 2013-2017, correspond également à la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'État. Nous arrivons à la fin d'un cycle qui aura été marqué par de nombreux événements, dont la signature du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf), et le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs). Ainsi, 9 partenaires se sont mobilisés en signant le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale, ré-affirmant ainsi l'utilité sociale des structures de l'animation de la vie sociale. Les fédérations départementales de l'animation de la vie sociale se sont investies pleinement dans ce schéma. L'animation de la vie sociale est au cœur des politiques d'action sociale. En 2016, 43 centres sociaux, 21 espaces de vie sociale, et 4 préfigurations de centres sociaux sont financés par la Caisse d'allocations familiales.

Les centres sociaux, et les espaces de vie sociale, couvrent aujourd'hui une partie importante du territoire. Ils offrent, par leur caractère généraliste, une solution innovante au regard des enjeux sociétaux actuels :

- Ils placent l'habitant au cœur de leur projet et mettent en œuvre les conditions favorables à l'expression citoyenne. Ils offrent une écoute attentive, proposent une approche globale, et informent, orientent, ou structurent des solutions collectives pour, mais surtout avec les habitants,
- Ils accompagnent les projets collectifs et garantissent par leur flexibilité la possibilité de structurer des solutions locales, réactives, et adaptées aux attentes des habitants,
- Ils sont ouverts à tous, et créent par là des conditions favorables à la mixité, au lien social, familial, interculturel et intergénérationnel. Chaque centre social porte un projet dédié à la famille, et propose des actions d'accompagnement à la parentalité,
- Ils observent régulièrement et de manière concertée les évolutions du territoire, en prenant en compte « l'expertise d'usage » des habitants, ce qui leur donne une connaissance fine des problématiques sociodémographiques. Ils veillent au respect des principes et des valeurs de la République : la dignité humaine, la neutralité, la laïcité, la mixité, la promotion du lien social et la solidarité.

En réalisant des diagnostics partagés, en élaborant des projets de territoire avec les habitants, en maintenant une veille permanente de la vie sociale, les centres sociaux et espaces de vie sociale sont des structures d'avenir.

La Caf s'implique fortement auprès des centres sociaux. Lors du renouvellement du projet social, des représentants de la Caf (Administrateurs, administratifs), se rendent dans chaque centre social, et rencontrent les équipes et les habitants. Ils peuvent ainsi apprécier au mieux l'activité du centre social, afin d'émettre un avis préalable à l'examen du dossier en Commission d'action sociale. L'accompagnement des centres sociaux par la Caf se caractérise également par une importante coordination de l'animation de la vie sociale, et par un soutien financier significatif.

A l'heure où le « vivre ensemble » est au cœur des préoccupations, les structures de l'animation de la vie sociale apportent une réponse novatrice. Elles s'appuient sur la prise de responsabilité des habitants, qui construisent eux même des réponses adaptées aux besoins et ressources des territoires.

Caisse d'allocations familiales,
Le Président, La Directrice,
Noël Barbier Agnès Basso-Fattori

Fédération des centres sociaux et socioculturels
Le Président, Le Délégué,
Kouider Elatrech Raymond Petersen

QU'EST-CE QU'UN CENTRE SOCIAL ?

SUR SON TERRITOIRE D'IMPLANTATION, LE CENTRE SOCIAL EST :

- › Un équipement de proximité, qui veille à l'accueil des personnes et des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- › Un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, un lieu d'animation et de la vie sociale locale, qui favorise la démocratie de proximité.
- › Un lieu de promotion de valeurs et de principes comme le respect de la dignité humaine, la solidarité, la neutralité, la mixité et la participation.
- › Un équipement qui facilite l'initiative des habitants et leur implication dans des dynamiques de développement social et dans des actions collectives.
- › Une équipe d'animation composée de professionnels et de bénévoles engagés dans les actions et la gouvernance du projet, et dans des partenariats de territoire, assure le fonctionnement du centre social en lien avec les habitants.

DES TEXTES FONDATEURS SUR LES CENTRES SOCIAUX

Pour la Fédération
des centres sociaux de France :
La Charte fédérale d'Angers
de juin 2000 (extrait)
« Le centre social et socio-culturel
entend être un foyer d'initiatives porté
par des habitants associés appuyés
par des professionnels, capables de
définir et mettre en œuvre un projet de
développement social pour l'ensemble
de la population d'un territoire. »

Pour les Caisses d'allocations familiales :
La Circulaire animation de la vie sociale de juin 2012 : (extrait)
« [Les centres sociaux] poursuivent trois finalités [...] :
- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale
sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement
de la citoyenneté de proximité.
Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de
l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux
fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle,
collective et sociale de tout être humain. »

CARTE DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DE SEINE-ET-MARNE



PORTRAIT DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

VERS UNE COUVERTURE PROGRESSIVE DU TERRITOIRE

En 2015,

42 centres sociaux

16 espaces de vie sociale

En 2016,

43 centres sociaux

21 espaces de vie sociale

- › **1 nouveau centre social** a été créé dans le quartier Schuman à Melun
- › **4 nouveaux espaces de vie sociale** dans les communes du Chatelet-en-Brie, Beaumont-en-Gâtinais, Dammartin-sur-Tigeaux, et dans la communauté de communes du Pays de Coulommiers.

Dans le cadre de la Cog 2013-2017, la Caf de Seine-et-Marne soutient sur ses fonds locaux la préfiguration de centres sociaux. **4 projets sont en cours d'élaboration en 2016.** Les espaces de vie sociale sont soutenus par une aide au démarrage pendant leurs 2 premières années de fonctionnement.

RÉSEAUX

Les structures peuvent adhérer à plusieurs fédérations, réseaux et/ou associations, chacun ayant ses valeurs et spécificités propres.



41 centres sociaux et 4 Evs sont adhérents à la fédération des centres sociaux



2 centres sociaux et 2 Evs sont adhérents à la fédération des foyers ruraux



5 espaces de vie sociale sont adhérents à la fédération des familles rurales



3 centres sociaux sont adhérents à la Fédération Régionale des MJC d'Île-de-France

DES MODES DE GESTION DIVERSIFIÉS

En fonction des acteurs présents localement, **le gestionnaire peut être différent d'un territoire à l'autre.**

43 CENTRES SOCIAUX

- 8 associations
- 5 centres communaux d'action sociale
- 4 intercommunalités
- 26 communes

21 ESPACES DE VIE SOCIALE

- 19 associations
- 1 centre communal d'action sociale
- 1 commune

UNE IMPLANTATION ADAPTÉE AU TERRITOIRE

Lors de l'écriture de leurs projets, **les centres sociaux définissent un territoire d'intervention :**

- 24 % un quartier
- 7 % plusieurs quartiers
- 55 % une commune
- 14 % un territoire intercommunal

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Avec ses 510 communes, la Seine-et-Marne est un département très diversifié. Grâce à leur adaptabilité, les structures d'animation de la vie sociale sont implantées dans des lieux variés :



36 CENTRES SOCIAUX interviennent dans un espace à dominante urbaine.

22 centres sociaux sont situés dans les quartiers prioritaires de la « politique de la ville ». 24 quartiers bénéficient d'une intervention prioritaire de l'Etat définie par les contrats de ville. Ces contrats de ville s'articulent autour de 4 axes principaux : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, les valeurs de la République et la citoyenneté.



7 CENTRES SOCIAUX interviennent dans un espace à dominante rurale, dont 5 interviennent sur un territoire intercommunal.

1 centre social intervient en Zone de Revitalisation Rurale.

La population résidant sur les zones d'influence des centres sociaux représente **636 404 habitants** (soit 47% de la population du département : 1 365 000 d'habitants).

5 communes gèrent ou accueillent plusieurs centres sociaux : 2 à Champs-sur-Marne, 4 à Chelles, 4 à Meaux, 4 à Melun, 2 à Savigny-le-Temple.

UN DÉVELOPPEMENT SIGNIFICATIF

2013



2016



Les structures d'animation de la vie sociale étaient auparavant implantées essentiellement sur la partie urbaine du département et quelques communes rurales. Au regard des cartes présentées, entre 2013 et 2016, **la couverture des zones rurales progresse et les nouveaux projets ont tendance à se développer sur des territoires intercommunaux.**

Par ailleurs, les espaces de vie sociale semblent être un format adapté aux communes ou groupements de communes rurales.

Enfin, deux espaces de vie sociale itinérants ont été agréés en 2016, cette démarche innovante permettant de répondre aux enjeux de mobilité, problématique repérée sur notre département.



L'Evs Aidéale intervient en itinérance sur les communes rurales du Pays de Coulommiers

AGIR POUR ET AVEC LES HABITANTS : DES ENJEUX AUX RÉALISATIONS

Les centres sociaux proposent et soutiennent des activités et des services pour l'ensemble de la population d'un territoire. Ils accueillent, écoutent, orientent, accompagnent, animent, coordonnent des actions toujours au plus près des réalités locales.

DES HABITANTS IMPLIQUÉS, EN 2016 :



58 860 HABITANTS

participent régulièrement
aux activités des centres sociaux

37 052 HABITANTS

participent régulièrement
aux activités des associations
hébergées par les centres sociaux

72 385 HABITANTS

participent ponctuellement
aux actions des centres sociaux
(manifestations, actions hors les murs...)

DES ACTIONS DÉFINIES PAR UN PROJET

Les équipes des centres sociaux réalisent tous les 3 ans **un diagnostic de territoire partagé leur permettant de définir collectivement les problématiques locales**. En concertation avec les partenaires et habitants de leur territoire, le centre social impulse une dynamique de développement social local et des actions collectives.



LES ENJEUX MAJEURS QUI RESSORTENT DANS LES DIAGNOSTICS DES PROJETS SOCIAUX



› L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Accompagnement à la scolarité
- Education
- Jeunesse
- Lieux parents/enfants

› LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

- Lien social
- Accès aux droits
- Vieillesse

› LA PARTICIPATION DES HABITANTS

- Citoyenneté
- Solidarité

DES ÉQUIPEMENTS « GÉNÉRALISTES »

Les centres sociaux sont ouverts à tous, à tous les milieux et de toutes origines, ils conduisent des projets autour des champs suivants :

- 93% Accès à la culture
- 88% Education (+ 3% de 2015 à 2016)
- 86% Lutte contre l'isolement
- 77% Vieillesse / bien vieillir
- 74% Lutte contre l'exclusion
- 63% Lutte contre les discriminations
- 63% Accès aux soins
- 60% Emploi / Insertion
- 33% Transport / Mobilité (+ 4% de 2015 à 2016)
- 30% Handicap
- 26% Logement / habitat



DES RÉPONSES POUR TOUS

Par la rencontre des publics et leur savoir-faire en matière de mise en œuvre d'animations collectives, les centres sociaux répondent à des enjeux très différents. Enfants, jeunes, parents, familles et seniors, ils proposent une multitude d'actions adaptées aux besoins des habitants du territoire couvert.

ENFANCE ET JEUNESSE

Lieux de rencontre et d'échange entre les générations, la jeunesse tient une place particulière dans les centres sociaux. On constate une progression de 10% du nombre d'actions à destination des jeunes, ils proposent pour :

67% une action en direction des 0-3 ans
(lieu d'accueil parents enfants, Relais assistants maternels, Ludothèque...)

76% une action en direction des 4-10 ans
(accompagnement à la scolarité, lieu d'accueil parents enfants, activités périscolaires, centre de loisirs, séjours, ludothèque...)

64% une action en direction des 11-14 ans
(activités culturelles et sportives, accompagnement de projets, accompagnement à la scolarité, centre de loisirs, participation aux événements locaux, départs en vacances, ludothèque...).

43% une action en direction des 15-17 ans
(activités culturelles et sportives, accompagnement de projets, orientation, aide au CV, job d'été, accompagnement à la scolarité, participation aux événements locaux, départs en vacances...)

40% une action en direction des 16-25 ans
(implication citoyenne, études et formation, avenir professionnel, logement, relations parents enfants, accès aux droits, temps libre, vie numérique, mobilité, accompagnement de projets...)



Près de 15 000 JEUNES ont été concernés
par au moins une action en 2016.

PROJET FAMILLE

Le projet familles, intégré au projet global du centre, répond aux problématiques familiales et soutient particulièrement les parents dans leur rôle éducatif. Le référent familles coordonne ce projet, il fédère les demandes individuelles en actions collectives pour les inscrire dans la vie sociale du territoire. Il travaille à l'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants et s'appuie sur les relations privilégiées du centre social avec les familles. 100 % des centres sociaux portent un projet familles et bénéficient d'un agrément délivré par la Caf.

Proportion de centres concernés par type d'action:

- 100%** sorties familiales
- 83%** accueil parents-enfants
- 81%** loisirs collectifs en famille
- 79%** actions intergénérationnelles
- 76%** projets de départs en vacances
- 69%** groupes d'échanges
- 69%** actions d'accompagnement à la scolarité
- 50%** autres actions collectives entre familles
- 26%** autres (Université Populaire des Parents, conférence-débat...)
- 10%** Lieu d'accueil Enfants Parents



AUPRÈS DU PUBLIC SÉNIOR

Prenant en compte les besoins territoriaux, les centres sociaux s'adaptent ainsi aux évolutions sociodémographiques. Ainsi, 84% d'entre eux proposent une action liée au vieillissement ou au bien vieillir.

- 62%** développement des liens intergénérationnels (+8% de 2015 à 2016)
- 52%** lutte contre l'isolement social des personnes vieillissantes (+4 % de 2015 à 2016)
- 38%** prévention santé
- 30%** développement des liens sociaux des jeunes retraités

- 12%** mobilité
- 9%** habitat, logement
- 9%** précarité



Près de 2600 SÉNIORS
ont été concernés en 2016.

L'ACCUEIL AU CŒUR DU PROJET

« L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information, d'orientation, et de facilitation en matière d'accès aux droits au sens large, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs. » LC AVS 2012-013

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES

88% Permanence des institutions, points relais

74% Actions pour pallier les ruptures numériques

67% Écrivain public

31% Veille juridique

26% Bornes

19% Autres



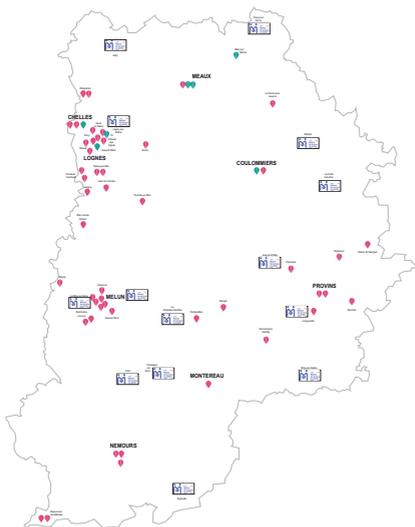
L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE COMME PREMIER LEVIER D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

88% des centres sociaux proposent une action d'apprentissage du français. (+5% de 2015 à 2016)

Cela concerne **2 291 personnes** sur le territoire.

8 CENTRES SOCIAUX proposent des actions d'insertion professionnelle

- 4 en matière d'accompagnement des personnes relevant des minimas sociaux (RSA, ...)
- 7 en matière d'accompagnement collectif pour l'insertion professionnelle (*permanent ou ponctuel*)
- 4 en matière de soutien individualisé ("*relooking*", CV...)



Implantation des MSAP, points relais et points numériques Caf

LES PARTENAIRES NUMÉRIQUES PROPOSENT :

Dans les MSAP (Maison de services au public) et points relais Caf :

- un accès aux sites internet institutionnels (*caf.fr, mon-enfant.fr*) et une aide à la navigation sur ces sites,
- une facilitation numérique et administrative (*accompagnement dans la constitution des dossiers, compréhension des demandes Caf, réalisation de téléprocédures...*),
- des informations générales sur les prestations et services, les principales conditions et démarches à réaliser pour les obtenir.

Dans les points numériques Caf :

- un accès aux sites internet institutionnels (*caf.fr, mon-enfant.fr*),
- un accompagnement dans l'utilisation des services en ligne (*aide à la navigation sur le site, réalisation de téléprocédures et simulations...*).

Parmi le réseau des points numériques, 27 structures de l'animation de la vie sociale sont labellisées « Point Numérique Caf ».

UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE PORTÉE PAR LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Plus de 70 personnes représentant 33 institutions, organismes et structures ont participé à l'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

Les signataires du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale :

- › **affirment leur intérêt pour une collaboration autour de l'animation de la vie sociale.** Ils ont pour volonté de mailler le territoire seine-et-marnais au travers d'une politique volontariste de développement de projets et de structures d'animation de la vie sociale,
- › **s'engagent à se mobiliser autour du plan d'actions défini,** notamment en participant aux comités et groupes de travail chargés de son pilotage et de sa mise en œuvre opérationnelle.
- › **s'accordent sur la nécessité de rapprocher les différentes politiques publiques au service de l'animation de la vie sociale,** et s'engagent à développer des synergies au service des projets mis en œuvre sur le territoire.

Avec le schéma, les signataires ont la volonté :

- › **d'affirmer la reconnaissance** de l'utilité sociale des structures de l'animation de la vie sociale,
- › **de partager une culture commune** concernant ce mode d'intervention sociale,
- › **d'articuler les politiques et de développer des synergies** entre les différents partenaires.

Les signataires :

- La Préfecture de Seine-et-Marne,
- L'Union des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne,
- L'Association des Maires ruraux de Seine-et-Marne,
- La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne,
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse d'Ile-de-France,
- La Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France,
- La Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne,
- La Fédération des familles rurales de Seine-et-Marne,
- La Fédération des foyers ruraux de Seine-et-Marne.



Le 17 novembre 2016, 9 partenaires ont signé le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale à l'occasion du forum des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS COMME ÉLÉMENT CENTRAL

L'animation de la vie sociale encourage la participation des habitants sur les questions de société qui concernent le territoire, en favorisant des réponses innovantes.

« La démarche participative des usagers/habitants est l'élément fondamental de l'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale » LC CNAF 2016-005

LES INSTANCES DE PARTICIPATION



17 À 18 HABITANTS sont associés à la gouvernance d'un centre social en moyenne.

En dehors des conseils d'administration, **46 INSTANCES** variées d'habitants sont associées à l'élaboration et la mise en œuvre des projets sociaux (Conseil de maison, Comité de maison, Comité d'animation, Comité de gestion, Commissions spécifiques...). Certains centres sociaux ont même plusieurs instances articulées entre elles pour une meilleure gouvernance.

LA FORMATION, AXE MAJEUR DU PROJET FÉDÉRAL



Seine et Marne

Le projet fédéral de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne comporte 3 axes principaux dont un sur **la qualification des acteurs**.

La formation des bénévoles a fortement progressé ces 3 dernières années du fait d'une politique volontariste menée par un travail important de **la commission formation**.

Cette instance a permis de mettre en débat de nombreux sujets autour de la formation, mais a aussi été un appui dans le cadre de l'analyse des demandes déposées pour les formations des bénévoles.

Il s'agit de "la dimension du possible du bénévole" :

En 2014, **72 BÉNÉVOLES** formés, 6 thématiques, 12 journées de formation

En 2016, **157 BÉNÉVOLES** formés, 11 thématiques, 27 journées de formation

BÉNÉVOLAT



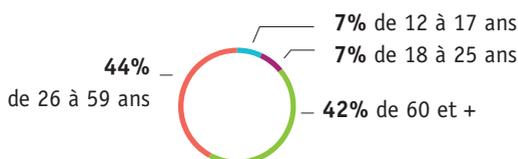
916 bénévoles animent des activités régulièrement

739 bénévoles animent des activités occasionnellement

184 bénévoles ont été formés par les centres sociaux en 2016.

50% DES CENTRES SOCIAUX ont fait bénéficier leurs bénévoles d'une ou plusieurs formations.

Âge des bénévoles :



Les bénévoles s'investissent en priorité :

- pour animer les ateliers/activités (couture, cuisine, marche, bricolage...)
- pour accompagner à la scolarité
- pour participer à l'organisation d'événements locaux
- pour animer des ateliers socio-linguistiques
- pour animer en ludothèque
- pour d'autres activités (d'écrivains publics, d'accompagnement à la parentalité, de solidarité)



PARTENARIAT

« Une des missions du centre social est « d'organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires ». A ce titre, le centre social est un lieu propice au développement du partenariat.



DIVERSITÉ DU PARTENARIAT

(par nombre de centres déclarant un partenariat avec les acteurs cités)

- 43 Caf
- 39 Acteurs associatifs
- 38 Conseil Départemental
- 34 Commune ou regroupement de communes
- 34 Education nationale
- 29 État (DDCS, contrat de ville...)
- 21 l'intercommunalité ou le regroupement d'intercommunalités
- 19 bailleurs sociaux
- 12 ARS
- 11 Acteurs privés / des entreprises
- 9 Conseil Régional
- 5 MSA
- 5 CNAV Ile-de-France
- 2 Union Européenne
- 7 Autre partenaire

28 INSTANCES PARTICIPATIVES

sont partenaires de 20 centres sociaux :

- 5 conseils de quartiers,
- 3 conseils municipaux de jeunes,
- 17 conseils citoyens,
- 3 conseils économiques et sociaux.

LIEUX RESSOURCE, LES CENTRES SOCIAUX ACCUEILLEN LES ASSOCIATIONS

**93% DES CENTRES SOCIAUX
ont accueilli des associations en 2016.**

450 ASSOCIATIONS ont été accueillies.

- 221 dans 36 centres pour une fonction de service (*photocopies, prêt de salles...*)
- 137 dans 29 centres pour une fonction partenariale (*activité intégrée au projet social, action commune...*)
- 92 dans 19 centres pour une fonction ressource (*aide au projet, formation...*)

LES CENTRES SOCIAUX PARTENAIRES DES ACTEURS ÉDUCATIFS

71% sont partenaires avec Éducation nationale
50% avec l'Éducation spécialisée
36% avec d'autres associations éducatives
12% dans le cadre d'un PEDT
10% Autres

MOYENS HUMAINS

423 EQUIVALENTS TEMPS PLEIN (Etp)
dans les centres sociaux de Seine-et-Marne
9,8 ETP par centre social en moyenne.



Parmi les salariés :

- > **54% sont en CDI** ou titulaires de la fonction publique territoriale
- > **33% sont en CDD** ou contractuels de la fonction publique territoriale
- > **10% sont en emplois aidés**
- > **3% sont mis à disposition**

Cela représente en moyenne par centre social en 2016 :

3,32 ETP	PILOTAGE	5,62 ETP	ACTIVITÉS
1,27 ETP	Direction	4,21 Etp	Animation
1,25 ETP	Agent d'accueil	0,28 Etp	Travailleur social
0,52 ETP	Secrétaire	0,14 Etp	Petite enfance
0,28 ETP	Comptable	0,99 Etp	Intervenants techniques d'activité
1,00 ETP	LOGISTIQUE		

DES COMPÉTENCES AU SERVICE DU PROJET

Le niveau de qualification que possèdent **les directeurs** en 2016 est le suivant :

- 33% un diplôme de niveau I
- 56% un diplôme de niveau II
- 9% un diplôme de niveau III
- 2% une autre situation

9 directeurs en 2015 et 5 en 2016 prévoyaient une formation afin d'obtenir le niveau I ou II.

En 2015-2016, la Caf a soutenu la fédération des centres sociaux et socioculturels dans le cadre d'un projet de validation des acquis de l'expérience. En partenariat avec l'IUT de Sénart, des directeurs et référents familles de centres sociaux seine-et-marnais ont bénéficié d'un accompagnement. Les directeurs ont obtenu un diplôme de niveau II (*licence professionnelle Intervention Sociale*), et les référents familles un diplôme de niveau III DUT Intervention sociale.

Le niveau de qualification que possèdent **les référents familles** est le suivant :

- 4% un diplôme de niveau I
- 35% un diplôme de niveau II
- 35% un diplôme de niveau III
- 21% un diplôme de niveau IV
- 5% une autre situation

204 FORMATIONS ont été suivies par les salariés des centres sociaux :

- Dont 137 réalisées dans le cadre d'un plan de formation
- 67 hors plan de formation
- 25 formations diplômantes

Les formations emblématiques citées par les centres sociaux :



1. Niveaux de qualification : I=bac+4 ou 5, II=bac+3, III=bac+2, IV=bac, V=Cap ou Bep, VI=Sans qualification

2. Circ. Cnaf du 20 juin 2012 : « L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure. »

3. Circ. Cnaf du 20 juin 2012 : « La qualification du référent familles. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau III. »

MOYENS FINANCIERS

La pérennisation financière d'un centre social repose sur un financement pluripartenarial et pluriannuel. Le budget du centre social s'adapte au projet social qu'il porte.

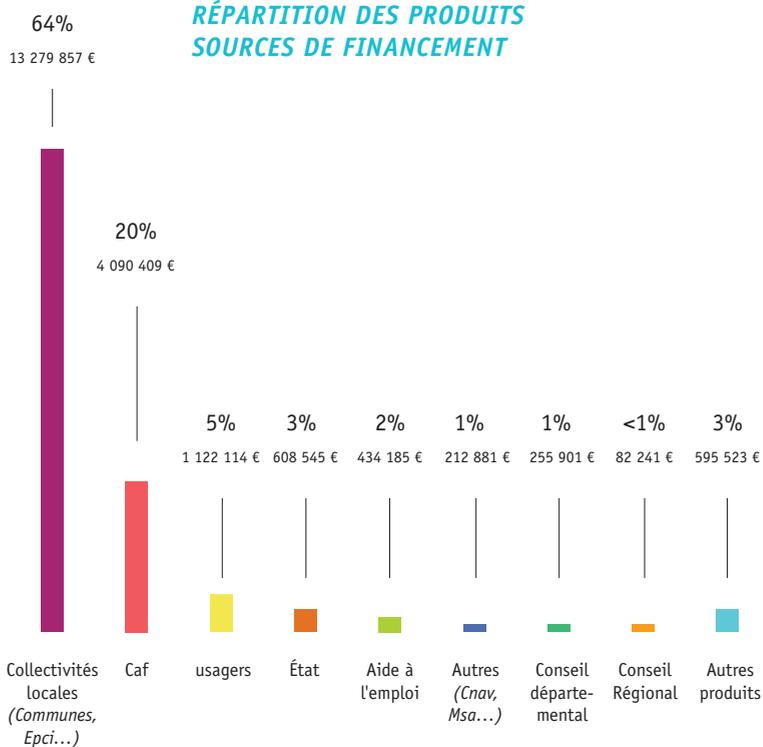
Budgets cumulés des centres sociaux en 2016 : 20 654 935 €

Le budget d'un centre social varie de **186 808 €** à **1 077 485 €**

Budget moyen d'un centre social :

2011	436 846 €
2012	445 496 €
2013	471 245 €
2014	478 878 €
2015	476 297 €
2016	480 347 €

RÉPARTITION DES PRODUITS SOURCES DE FINANCEMENT



COORDONNEES DES CENTRES SOCIAUX

CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE

allée Claude Tournier
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

ESPACE MARCEL DALENS

35 avenue Delambre
77500 CHELLES

CENTRE SOCIAL

"TRAIT D'UNION"
rue Pablo Picasso
77380 COMBS-LA-VILLE

CENTRE SOCIAL YVES AGOSTINI

60 avenue de la Gare
77350 LE MÉE-SUR-SEINE

CENTRE SOCIAL LOUIS BRILLE

43 rue Louis Braille
77100 MEAUX

CENTRE SOCIAL ALMONT

4 rue Claude Bernard
77000 MELUN

CENTRE SOCIAL - MAISON DES FAMILLES

6 rue Jules Ferry
77130
MONTEREAU-FAULT-YONNE

MAISON POUR TOUS

34 cours des Roches
77186 NOISIEL

CENTRE SOCIAL

"LES AIRELLES"
20 avenue de la Malibran
77680 ROISSY-EN-BRIE

MAISON DE QUARTIER

GASTON VARIOT
avenue des Régalles
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

CENTRE SOCIOCULTUREL

72 rue des pêcheurs
77360 VAIRES-SUR-MARNE

CENTRE SOCIAL MORET SEINE-ET-LOING

98 rue Grande
77430
CHAMPAGNE-SUR-SEINE

ESPACE SOCIOCULTUREL HUBERTINE AUCLERT

8/12 rue de Turgot
77500 CHELLES

CENTRE DE SERVICES SCHWEITZER

CENTRE SOCIOEDUCATIF
place du 8 Mai 1945
77190 DAMMARIE-LES-LYS

CENTRE SOCIAL LES PYRAMIDES

6 rue du Bois Notre Dame
77150 LÉSIGNY

CENTRE SOCIAL LOUIS ARAGON

mail des Allobroges
77100 MEAUX

CENTRE SOCIAL MONTAIGU

3 rue du Colonel Picot
Maison Picot
77000 MELUN

CENTRE SOCIAL

rue du Stade
77176 NANDY

Centre Social Municipal LES MARGOTINS

4 rue du Bois Prieur
77330 OZOIR-LA-FERRÈRE

LES ARTS EN BOULE

11 route de Courchamp
77560 RUPÈREUX

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'EUROPE

2 avenue Émile Cloud
77700 SERRIS

CENTRE SOCIAL SAINT-ÉXUPÉRY

33 rue de la Sauvagerie
77130 VARENNES-SUR-SEINE

CENTRE SOCIO-CULTUREL GEORGES BRASSENS

Place du Bois de Grâce
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

ESPACE SOCIOCULTUREL JEAN MOULIN

3 rue Saint-Exupéry
77500 CHELLES

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

1 rue de l'Hôtel Dieu
Bâtiment Georges Méliès
77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

CENTRE SOCIAL CAP SOLIDARITÉ

43 rue de Paris
77127 LIEUSAIN

CENTRE SOCIAL LOUISE MICHEL

Maison de quartier Édith
Girault
place Saint-Exupéry
77100 MEAUX

CENTRE SOCIAL SCHUMAN

rue Robert Schuman
77000 MELUN

NANGIS LUDE

18 promenade Ernest
Chauvet
77370 NANGIS

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ORME AU CHARRON

4 rue de l'Orme au Charron
77340 PONTAULT-COMBAULT

CENTRE SOCIOCULTUREL "ESPACE LA GOELETTE"

place de l'Église
77165 SAINT-SOUPPLETS

MAISON POUR TOUS L'ARC EN CIEL

16 rue d'Annet
77400 THORIGNY

MAISON POUR TOUS JACQUES MARGUIN

3 chemin de la Couronne
77270 VILLEPARISIS

MAISON POUR TOUS VICTOR JARA

2 avenue des Pyramides
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

ESPACE SOCIOCULTUREL CHARLOTTE DELBO

5 allée de la Noue Brossard
77500 CHELLES

CENTRE SOCIAL DU PAYS FERTOIS

17 rue de Reuil
BP 48
77262 LA FERTÉ-SOUS-
JOUARRE CEDEX

CENTRE SOCIAL CHARLES CROS

square Cassini
77100 MEAUX

CENTRE SOCIAL LAVOISIER

2 rue Joachim du Bellay
Quartier des Mézereaux
77000 MELUN

ESPACE ARC EN CIEL

427 rue des Pièces de Lugny
77550 MOISSY-CRAMAYEL

CENTRE SOCIAL LA MOSAÏQUE

40a, rue de Chérelle
77140 NEMOURS

MAISON DES QUARTIERS- CENTRE SOCIAL

1 place du Pré Botin
77160 PROVINS

CENTRE SOCIAL FRANÇOISE DOLTO

chemin de Plessis
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

OMAC - MAISON LEO LAGRANGE

10 rue de la Fontaine
77200 TORCY

ESPACES DE VIE SOCIALE

CENTRE CULTUREL
4 rue du Pont Paillard
77115 BLANDY-LES-TOURS

**TRAIT D'UNION DU
MONTAIS**
2 rue Cottereau
77520 DONNEMARIE
DONTILLY

ANIM' ET LUDO
66 rue de bussière
77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE

MILLENIUM
6 rue Curie
77230 SAINT-MARD

**LA MARMITE
DES RENCONTRES**
6 rue de la Mairie
77123 TOUSSON

**FAMILLES RURALES
Village Animation**
13 place de l'Église
77320 CHEVRU

VIVRE EN BRIE, Mairie
avenue Victor Massoul
77120 FAREMOUTIERS

**ESPACE DE VIE SOCIALE
- CCAS**
Place de l'Hotel ed Ville
77820 LE CHATELET-EN-BRIE

FAMILLES RURALES
3 avenue Daniel Simon
77750
SAINT-SCYR-SUR-MORIN

UFAL
4 place Beuve et Gantier
77000 VAUX-LE-PÉNIL

AIDEALE
5 rue du Général Leclerc
77120 COULOMMIERS

FAMILLES RURALES
Mairie
63 rue Maurice Wanlin
77370 FONTENAILLES

**ATELIERS
MAIN DANS LA MAIN**
place de Verdun
77440 LIZY-SUR-OURCQ

ESPACE DE VIE SOCIALE
rue René Cassin
77400
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

FAMILLES RURALES
17 rue des Écoles
77950 VOISENON

**MUSIQAFON
- UNDERGROUND CAFE**
66 rue de l'hôtel de ville
77890
BEAUMONT-DU-GATINAIS

LE CAFE ASSO
21 bis Grande rue
77163
DAMMARTIN-SUR- TIGEAUX

DEVELOPPE MOI DURABLE
48 rue de la Gare
77760
LA-CHAPELLE-LA-REINE

**TRAIT D'UNION PARENTS
ENFANTS**
1 rue du Pont de l'Arcade
77123 NOISY-SUR-ÉCOLE

APPART 23
19 rue de Varennes
77460 SOUPPES-SUR-LOING

VISION
Rue du 11 novembre
77540 VOINSLES

ET PRÉFIGURATIONS DE CENTRE SOCIAL (EN 2017)

MALT
101 Rue de Paris
77220 TOURNAN-EN-BRIE

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
2 place de l'Hôtel de Ville
77400 LAGNY-SUR-MARNE

APPART 23
19 rue de Varennes
77460 SOUPPES-SUR-LOING

**CENTRE SOCIAL
DE VILLEMER**
avenue du Général de Gaulle
77250 VILLEMER

PROJET SENACS

Le Système National d'Échange des Centres Sociaux (SENACS) - Observatoire des Centres Sociaux concerne l'ensemble du territoire métropolitain et trois départements d'outre-mer pour la campagne de saisie 2017. Cette enquête basée sur un questionnaire commun prend appui sur l'expérience menée en Rhône-Alpes depuis 2004.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, elle vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux, ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

Une mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône par la Cnaf pour accompagner cette démarche en lien avec la FCSF et pour l'animer sur l'ensemble du territoire. Localement, des comités de pilotage réunissant a minima Caf et représentation fédérale locale des centres sociaux ont été constitués pour co-produire les analyses.

L'observatoire contribue à valoriser les projets des centres sociaux et permet de disposer en permanence de données chiffrées et d'illustrations d'actions pertinentes menées avec et pour les habitants.

site internet : www.senacs.fr

EN SEINE-ET-MARNE

Depuis 2013, la Seine-et-Marne a intégré l'Observatoire Senacs. Cette plaquette est la 5^e édition de la Seine-et-Marne. 2017 est une année particulière puisque la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) négociée entre la Cnaf et l'Etat prend fin. Cette période influence directement l'actualité des centres sociaux. Depuis 5 ans, l'ensemble des centres sociaux ont répondu chaque année au questionnaire Senacs, ce qui permet d'offrir une connaissance exhaustive. Cette mobilisation est à saluer et il est important de les remercier pour cette rigueur.

Afin de rendre davantage visible l'action des centres sociaux sur notre département, la présente plaquette, plus détaillée, a été élaborée sur 20 pages au lieu de 4.

Comme chaque action menée au niveau de l'animation de la vie sociale, cette plaquette a été réalisée de façon participative. Ainsi ont contribué à son élaboration: des élus, administrateurs, salariés, bénévoles; des représentant de la Caf, la fédération, des centres sociaux, et des espaces de vie sociale. Ces derniers étaient directement concernés par le sujet puisqu'ils participent pour la première fois en 2017 à la démarche Senacs.

COORDONNÉES

Fédération des centres sociaux et socio-culturels de Seine-et-Marne

2-4 place Jean Vilar
77185 Lognes

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

TSA 34004
77024 Melun Cedex